



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous sa seule responsabilité que:

FLTSN-PXXXP100 – Série de sondes de température passives

Lorsqu'elles sont installées, entretenues et utilisées dans des applications pour lesquelles elles ont été conçues, et conformément aux normes d'installation pertinentes ainsi qu'aux instructions du fabricant, ces sondes sont conformes aux dispositions des législations européennes d'harmonisation suivantes, lorsque cela est applicable

Directive CEM (Compatibilité électromagnétique) 2014/30/UE

Directive Basse Tension 2014/35/UE

Directive Déléguee (UE) 2015/863 (RoHS 3) du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances restreintes

Directive DEEE 2012/19/UE – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. La présente déclaration est uniquement valable si les dispositifs sont installés et utilisés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, ensembles ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de la ou des directives applicables. Cette mention n'est requise que si le produit doit être intégré dans une machine ou un système (ex.: composant de sécurité).

Le marquage CE est apposé.

Date de première émission: 5 juin 2025

Lieu d'émission: Tamise, Belgium



Jos Raskin
Directeur Général Exécutif